

**Interpellation Vassilis Venizelos et consort concernant la politique des parcs-relais et demandant quelle coordination et quels moyens sont à disposition pour la mise en oeuvre**

*Développement*

Les CFF ont récemment mis à l'enquête un projet de revalorisation du parking de la gare de Romainmôtier-Envy. La parcelle considérée est identifiée par le Plan directeur cantonal comme une interface de transport P+Rail. Si l'amélioration de l'aménagement du terrain actuellement en friche est bien perçue par la majorité des utilisateurs, le projet de rendre le parking payant a soulevé une série d'oppositions.

Les opposants estiment en effet que le projet des CFF découragerait les pendulaires d'emprunter le train.

L'introduction d'une taxe de parcage semble conforme aux préconisations cantonales et fédérales en matière de gestion des parcs-relais (P+R). La stratégie cantonale de développement des parcs-relais (P+R) à l'horizon 2020 [1] définit différentes conditions nécessaires pour atteindre les objectifs visés. Parmi celles-ci, figure la nécessité de gérer l'offre des P+R de façon à limiter la concurrence potentielle avec les lignes régionales de transports publics. Le recours à la mobilité douce (vélo, transports publics...) doit donc être privilégié par les pendulaires qui désirent rejoindre les gares ferroviaires.

L'accès payant au parking semble en accord avec une politique de mobilité durable, cette taxe de parcage ayant un certain effet dissuasif (et incitatif...) pour le client automobiliste des CFF.

Néanmoins, dans plusieurs régions du canton, l'offre en matière de transports publics n'étant pas suffisante, les pendulaires n'ont pas d'autre possibilité que d'utiliser leur voiture pour se rendre à la gare ferroviaire la plus proche de leur domicile. Ce constat fait ressortir toute la difficulté de coordonner des intérêts parfois divergents : plus value foncière, rentabilité des transports publics, incitation à l'utilisation des modes de transport "doux"... De plus, les acteurs concernés par la gestion et le développement des parcs-relais étant multiples, la façon de régler l'attribution et la coordination des compétences mériterait d'être clarifiée.

Ainsi, par cette interpellation, j'invite le Conseil d'Etat à répondre aux interrogations suivantes :

Comment le Conseil d'Etat assure-t-il la coordination des intérêts des différents intervenants de la politique des parcs-relais (communes, Etat, CFF, compagnies de transports...)?

Quelle est la capacité du Conseil d'Etat à influencer la politique des CFF en matière de parcs-relais ?

Existe-t-il un cadre opérationnel (plan d'actions des parcs-relais) permettant aux acteurs concernés de planifier — et ceci de façon coordonnée — la mise en service, la gestion et le développement des parcs-relais ?

Quels sont les moyens à disposition pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat en matière de parcs -relais (doublement de l'offre d'ici 2020) ?

---

[1] "Vers une mobilité durable : les transports publics vaudois", DINP, SM, septembre 2006.